

Quand une petite fille survit à une IMG...

Article rédigé par Le Salon Beige, le 14 janvier 2021

Source [Le Salon Beige] Enceinte de 8 mois, une mère apprend que son bébé souffre d'une grave malformation de l'hémisphère droit du cerveau.

Comme les médecins lui affirment qu'elle mettra au monde une enfant très lourdement handicapé, elle décide de le faire avorter, en recourant à l'IMG, l'interruption médicale de grossesse possible jusqu'à la veille de la naissance.

Or, son bébé survit à la procédure criminelle. Et la petite fille est aujourd'hui âgée de trois ans et demi et elle se porte bien.

Sur le plan judiciaire, un accord a été trouvé entre sa famille et l'hôpital.